



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

VILLENVIE

Association

Résidence Jean BART

S/1

Rue de la République

59430 SAINT POL SUR MER

N° SIRET: 383 905 528 00048



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.612-5 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues

Conventions conclues au cours de l'exercice:

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Conventions déjà approuvées au cours des exercices antérieurs

Nous vous informons que les conventions suivantes se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011 :

- Refacturation de personnel par la ville de Saint Pol sur Mer pour 32 616€
- Mise à disposition de matériel par la Ville de Saint Pol sur Mer à titre gratuit, représentant une charge supplétive de 106 992€.

Fait à Saint Pol sur Mer,
le 2 Avril 2012

Christophe BERA
Commissaire Aux Comptes



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

VILLENVIE

Association

Résidence Jean BART

S/1

Rue de la République

59430 SAINT POL SUR MER

N° SIRET: 383 905 528 00048



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association VILLENVIE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Christophe BERA

Expert Comptable

Diplômé par l'Etat

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Douai

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Pol sur Mer,
Le 2 Avril 2012

Christophe BERA
Commissaire Aux Comptes

 **Christophe BERA**
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
363, rue de la République
59430 SAINT-POL SUR MER
Tél. 03 28 66 51 61

BILAN ACTIF

	31/12/2011			31/12/2010
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires	11 360,40	9 628,47	1 731,93	3 434,80
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	68 423,28	67 413,15	1 010,13	1 374,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 221,28	22 229,51	9 991,77	8 861,68
Autres immobilisations corporelles	139 091,44	65 856,35	73 235,09	37 359,40
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15,24		15,24	15,24
Prêts				
Autres immobilisations financières	297,28		297,28	297,28
	251 408,92	165 127,48	86 281,44	51 342,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	255 905,81		255 905,81	309 818,18
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	271 700,46		271 700,46	483 326,39
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	317 263,64		317 263,64	151 386,24
Charges constatées d'avance (3)	3 796,12		3 796,12	4 592,82
	848 666,03		848 666,03	949 123,63
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	1 100 074,95	165 127,48	934 947,47	1 000 466,03
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Christophe BERA

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

363, rue de la République

59430 SAINT-POUL-SUR-MER 2

Tél. 03 28 66 51 61

BILAN PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé :)	566 384,38	484 939,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 40 019,56	81 445,23
Subventions d'investissement	1 534,93	4 514,03
Provisions réglementées		
	527 899,75	570 898,41
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	62 857,12	98 466,91
	62 857,12	98 466,91
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 122,73	45 695,17
Dettes fiscales et sociales	238 780,78	241 937,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	36 695,16	2 302,58
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	37 591,93	41 165,68
	344 190,60	331 100,71
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	934 947,47	1 000 466,03
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	344 190,60	331 100,71
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours



Christophe BERA
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

363, rue de la République
59400 SAINT-POL SUR MER
Tél. 03 28 66 51 81

COMpte DE RESULTAT

	31/12/2011			31/12/2010
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	72 057,56		72 057,56	66 207,65
Chiffre d'affaires net	72 057,56		72 057,56	66 207,65
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation			2 189 958,93	2 059 968,60
Reprises sur provisions et transfert de charges			31 896,82	21 595,51
Autres produits			119 011,96	98 603,64
			2 412 925,27	2 246 375,40
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			517 654,43	409 820,88
Impôts, taxes et versements assimilés			117 895,60	112 449,75
Salaires et traitements			1 221 712,35	1 165 895,64
Charges sociales			443 254,04	403 818,29
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			21 787,08	14 737,64
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				30 000,00
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			108 989,72	88 656,89
			2 431 293,22	2 225 379,09
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 18 367,95	20 996,31
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			4 409,22	5 294,97
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			4 409,22	5 294,97
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			4 409,22	5 294,97
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 13 958,73	26 291,28

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2011	31/12/2010
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	21 431,33	42 550,47
Sur opérations en capital	3 979,10	3 573,80
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	30 000,00	30 970,00
	55 410,43	77 094,27
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	80 308,09	21 940,32
Sur opérations en capital	1 163,17	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	81 471,26	21 940,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 26 060,83	55 153,95
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
Total des produits	2 472 744,92	2 328 764,64
Total des charges	2 512 764,48	2 247 319,41
BENEFICE OU PERTE	- 40 019,56	81 445,23
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.	17 925,89	42 550,47
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	79 404,02	21 940,32
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT**SOMMAIRE**

- 1. Faits caractéristiques**
- 2. Principes, règles et méthodes comptables**
- 3. Notes sur le bilan et sur le compte de résultat**
- 4. Autres informations**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 dont le total est de 934 947,47 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : - 40 019,56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le **2 MARS 2012**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

NEANT

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'entreprise a appliqué au titre de cet exercice la nouvelle réglementation relative aux règlements CRC 2004-66 du 23/11/2004, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, concernant notamment :

3. NOTES SUR LE BILAN ET SUR LE COMPTE DE RESULTAT*** Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.


Christophe BERA
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
363, rue de la République
59430 SAINT-POL-SUR-MER
Tél. 03 28 66 51 61

*** Provisions pour risques et charges**

Une provision pour aménagement des locaux à la maison de quartier GUEHENNO de 50 000 euros a été constaté en 2009.

*** Engagement départ en retraite**

Les indemnités de départ en retraite ont été actualisé et figurent au passif pour un montant de 12 857,12 euros.

*** Autres tableaux pages suivantes**

- Produits à recevoir ;
- Produits constatées d'avance ;
- Charges supplétives.

*** Changement de méthodes**

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés sous forme de liasse fiscale.

Les charges supplétives sont inscrites en comptabilité et sont détaillées dans l'annexe.

L'Association a appliqué la nouvelle réglementation de comptabilisation des actifs prévue par le plan comptable ; compte tenu de l'assimilation de l'Association à une PME, celle-ci continue à amortir ses immobilisations non décomposables sur les durées d'usage.

*** Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

Au sein de l'Association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement socio-culturel n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

4. AUTRES INFORMATIONS**-> Les droits acquis par le personnel au titre du DIF**

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice	350
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	3 893



Christophe BERA
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

363, rue de la République

9430 SAINT-POL SUR MER

Tél. 03 28 66 34 61